

L'apposition étroite en latin

Olga Spevak

Dans ma contribution, je me propose de revenir sur l'apposition étroite pour examiner les critères de sa description ainsi que ses fonctions en latin classique. Je vais renouer, essentiellement, avec la contribution de F. Heberlein (1996) présentée sur ce sujet au colloque de Jérusalem.

1. Les types de noms entrant dans des constructions appositives

Dans les grammaires traditionnelles latines, le terme d'« apposition » est utilisé pour désigner un complément de nom réalisé par un substantif (accordé au cas); le complément de nom réalisé par un adjectif s'appelle « épithète » (voir, parmi d'autres, Kühner-Stegmann 1914 I: 243). On y établit une distinction entre l'apposition étroite ou restrictive (1) et l'apposition libre ou non-restrictive (2). Leurs critères d'identification ont été décrits par D. Longrée (1990: 8) auquel je renvoie pour plus de détail.

- 1) Cic. *Rep.* 2.5: ... rex Ancus *coloniam deduxit* (« ... le roi Ancus fonda une colonie. »)
- 2) Cic. *Fam.* 13.77.3: *Dionysius*, seruus meus, *qui...*, *aufugit* (« Dionysius, mon esclave, qui..., s'est enfui. »)

De manière générale, l'apposition est alors la complémentation d'un nom par un autre nom. Avant d'aborder l'analyse des appositions, il convient de mentionner des données concernant les types de noms qui entrent dans des constructions appositives dans un corpus concret de la prose latine classique.¹ La majorité des appositions – étroites et libres, sans distinction – se présentent comme une mise ensemble d'un NOM PROPRE avec un NOM COMMUN (quel que soit le membre dans lequel ils figurent): 90 % au total (211 occurrences sur 234); parmi les noms propres, on relève, majoritairement, des noms de personnes (75 %), puis des noms de peuples, de villes et de fleuves. Les appositions constituées de deux noms communs ou d'un pronom et d'un nom commun sont peu représentées. Cette distribution est certainement due à la nature de notre corpus classique qui est, pour citer les mots de H.

¹ *De divinatione* 2 et *In Verrem* 2.5.1-120 de Cicéron, *De bello civili* 3 de César et *De bello Iugurthino* 1.80 de Salluste; chaque œuvre contient 15000 mots environ. Pour plus de détails concernant ces statistiques, voir O. Spevak (à paraître, chapitre 4).

Pinkster, « anthropocentrique et aussi androcentrique »; néanmoins, elle doit être prise en compte pour une description de l'apposition.

2. Les problèmes de description de l'apposition étroite

L'apposition étroite se distingue alors par le fait qu'elle réunit généralement deux termes dont l'un est un mot générique, l'autre, un nom propre: *Cicero consul, urbs Roma, flumen Garumna* et ce, sans aucun lien syntaxique explicite. Sa description soulève un certain nombre de problèmes de description. Le premier est celui évoqué à propos des langues modernes: on peut se demander lequel des deux termes fonctionne comme régissant et lequel est apposé. M. Grevisse (1993: 516 sq.), par exemple, envisage que « l'apposition est à l'attribut nominal ce que l'épithète est à l'attribut adjectival »; il considère comme apposition le terme qui fonctionne comme attribut dans les transformations suivantes (le souligné marque le terme apposé).

3) Paris, capitale de la France, est divisée en vingt arrondissements. → Paris est la capitale de la France

4) le poète Hugo ← J'ai rencontré Hugo; Hugo est un poète

Cependant, Grevisse admet que « bien des grammairiens estiment que l'apposition est le second élément », à savoir *Hugo*. Cela correspondrait à la transformation suivante:

5) le poète Hugo ← J'ai rencontré un poète; ce poète était Hugo

On rencontre des hésitations similaires dans la linguistique anglaise. Dans le syntagme *the poet Burns*, on reconnaît parfois le second terme comme régissant, le premier comme apposé (Haugen 1953: 166). La question est difficile à trancher pour Quirk *et al.* (1985: 1305); en revanche, E. Keizer (2005: 382) considère le premier terme comme régissant.

Le second problème de description, étroitement lié au précédent, concerne la nature de la relation entretenue par les deux termes. On considère généralement qu'il s'agit d'un rapport de dépendance (Grevisse 1993: 516; cf. Keizer 2007: 58 sur *head-modifier constructions*). Pour D. Longrée (1990: 9), *Ancus* et *Roma* occupent la position d'épithète. M. Lavency (1997: 119) appelle *Roma* et *Ancus* « épithètes nominales », car ils commutent avec les adjectifs et les génitifs (*Romana, Armeniorum*).

Pour F. Heberlein (1996: 352 sq.), le rapport entretenu par les deux termes nominaux n'est pas un rapport de dépendance mais de *Soziation*, de « solidarité », concept emprunté à M. Lavency. Sans entrer dans les détails sur ce point, je m'intéresserai tout particulièrement à une autre question que F. Heberlein (1996: 350) a abordée dans son analyse: l'ordre des termes qui constituent l'apposition étroite. En effet, il a mis en évidence qu'une apposition étroite se laisse paraphraser de deux manières (6).

- 6a) *Plato philosophus*: il y a un philosophe et plusieurs Platon (*philosophus, comicus*), *philosophus* est restrictif → *is Plato*;
 6b) *Plato philosophus*: il y a un Platon et plusieurs philosophes – *Plato* est restrictif → *is philosophus*

C'est de cette distinction que je vais partir pour l'analyse qui suit (mais en postulant l'ordre *philosophus Plato* dans le second cas). Elle concernera, d'abord, les appositions étroites comportant un nom propre de personne, ensuite, celles qui contiennent un toponyme – noms de villes et de fleuves.

3. *Sp. Albinus consul vs consul Albinus*

En me fondant sur l'examen du corpus mentionné (voir note 1), je propose d'envisager une différence entre:²

- 7) *Sp. Albinus consul* (cf. Sall. *Iug.* 35.2)³ – « quel Sp. Albinus? » *is Sp. Albinus*
 8) Sall. *Iug.* 39.2: *consul Albinus* « quel consul? » *is consul*

En (7), nous avons un nom propre de personne (*Sp. Albinus*) suivi du titre *consul*. Ce titre sert à déterminer le personnage; la question sous-jacente est « quel Sp. Albinus?, qui est Sp. Albinus? » En effet, il s'agit de *Sp. Albinus consul* et non pas *praetor*. En (8), *consul Albinus* correspond à la question « quel consul? »: *consul Albinus* et non pas *Metellus*. En d'autres termes, *consul* spécifie, dans le premier cas, le nom, Sp. Albinus, en indiquant la fonction de ce personnage. Dans le second cas, *Albinus* précise de quel *consul* on parle.

De ces observations, une conclusion se dégage: l'apposition se distingue par une mise ensemble de deux noms dont chacun est susceptible de fonctionner comme le centre du syntagme ou comme la spécification. Cette capacité explique, à mon avis, les hésitations des grammairiens et des linguistes quant aux transformations en structures attributives.

- 7a) *Sp. Albinus consul est*
 8a) (*Hic*) *consul Albinus est*

Une fois établie la différence entre *Sp. Albinus consul* « quel Sp. Albinus? (qui est Sp. Albinus?) » et *consul Albinus* « quel consul? », il convient de mentionner les oppositions qui entrent en jeu:

- 9) *Sp. Albinus consul / tribunus plebis / tribunus militum / praetor / legatus*, etc.
 10) *consul Albinus / Baebius / Metellus / Marius*, etc.

Dans le premier cas, il s'agit de décrire le référent, d'indiquer la fonction dont le personnage nommé au préalable est chargé. Une telle description

² Les considérations typologiques, évoquées par exemple par O. Hackstein (2003) et B. Bauer (2008: 42 sq.), ne peuvent, à mon avis, éclairer le problème abordé.

³ Dans l'exemple type, j'ai substitué *Sp. Albinus consul* à la relative explicative *qui... consulatum gerebat* qui se lit effectivement dans ce passage de Salluste, voir l'exemple (12). Une telle substitution se justifie par l'existence d'exemples analogues.

peut avoir une fonction distinctive (9). Comme nous le verrons plus loin, cet ordre {nom > titre} est typiquement utilisé lors de la première mention du personnage, qui peut être assimilée à l'introduction de ce personnage dans le récit. Selon la typologie proposée par E. Keizer (1995 et 2005) pour l'anglais, ce type d'apposition a une fonction introductive. En outre, il est significatif que le nom complet, à savoir *praenomen*, *nomen* et éventuellement *cognomen*, y est fréquemment utilisé: le personnage est nommé de façon officielle.⁴ En revanche, dans le second cas (10), il est question du *consul* connu du contexte précédent; le nom propre, habituellement le *nomen*, spécifie ou rappelle son identité. Les deux procédés, la description et la spécification, contribuent l'identification du référent par le lecteur, le. Ils ne sont pas équivalents dans un contexte donné, et ce, du point de vue de l'omissibilité. L'ordre {nom > titre} correspond à une relative appositive (11). Ce personnage, *L. Cassius*, est mentionné pour la première fois dans le récit et il ne s'agit pas de quelqu'un qui jouit d'une notoriété, comme par exemple Marius. Dans le contexte donné, les deux noms, *L. Cassius* et *praetor*, bien que coréférentiels, doivent être exprimés car ils contribuent tous les deux à l'identification du référent. L'omission de l'un ou de l'autre entraînerait des difficultés de compréhension et soulèverait des questions comme « qui est *L. Cassius*? de quel titre est-il appelé à agir ainsi? »; **Error! Reference source not found.** de même, « quel préteur? qui est ce préteur? ». Cette dernière solution serait plus facilement acceptable puisque, de toute façon, il existait un préteur; dans ces conditions, l'auteur jugeait inutile de donner son nom.

11) Sall. *Iug.* 32.1: *Memmius populo persuadet, uti L. Cassius, qui tum praetor erat, ad Iugurtham mitteretur...* (« Memmius persuade le peuple d'envoyer auprès de Jugurtha *L. Cassius*, qui était alors préteur... »)

En revanche, lorsqu'un personnage est déjà établi dans le récit, les références ultérieures – par exemple, à *Sp. Albinus consul* – peuvent se faire à l'aide de *consul Albinus* (et aussi *Albinus consul*), *consul* ou *Albinus*, car ces références sont anaphoriques et commutent avec *ille*. L'un ou l'autre des termes, *consul* ou *Albinus*, peut alors être omis.

12) Sall. *Iug.* 35.2-36.1; 39.1: *Huic Sp. Albinus, qui proximo anno post Bestiam cum Q. Minucio Rufo consulatum gerebat, persuadet... Auidus consul belli gerundi... Interim Albinus renouato bello... Ob ea consul Albinus...* (« *Sp. Albinus*, qui, l'année après Bestia, exerçait le consulat avec *Q. Minucius Rufus*, le persuade... Impatient d'avoir une guerre à conduire, le consul... Donc la guerre recommence et *Albinus*... Aussi, le consul *Albinus*... »)

⁴ Cf. J. Adams (1978: 145 sq.) sur la convention de l'utilisation des noms propres chez Cicéron; le nom complet correspond aux contextes formels.

4. Les appositions étroites comportant les mots *consul* et *praetor*

J'examinerai à présent les appositions comportant les mots *consul* et *praetor*, relevées à l'aide de *LLT*. Le tableau 1 réunit les données; seules les occurrences au nominatif singulier ont été considérées pour *consul*. Les emplois attributifs ainsi que ceux qui sont évidemment prédicatifs ont été éliminés. Par X, on entendra un nom simple (*Tullius*); par XX, un nom complexe (*M. Tullius Cicero*).

Tableau 1: Les appositions étroites avec *consul* (nom. sg.) et *praetor*

| Apposition étroite | Salluste | César | Cicéron | Total |
|----------------------------|----------|-------|---------|-------|
| X <i>consul / praetor</i> | 2 | 5 | 9 | 16 |
| XX <i>consul / praetor</i> | 3 | 8 | 40 | 51 |
| <i>consul / praetor</i> X | 1 | 1 | 5 | 7 |
| <i>praetor</i> XX | 1 | 0 | 2 | 3 |
| Total | 7 | 14 | 56 | 77 |

L'apposition étroite apparaît tout particulièrement dans l'ordre {nom propre > *consul / praetor*} et le nom propre employé est le plus souvent complexe. C'est la formule qui est choisie lors de la première mention d'un personnage dans un texte narratif (dans la prose historique et dans les passages narratifs des *Verrines*), personnage qui jouera un rôle dans le récit, en d'autres termes, lors de l'introduction d'un personnage dans le discours (13). Le nom complet accompagné de la fonction est aussi utilisé lorsqu'un personnage, non mentionné dans le texte qui précède est cité une seule fois, sans jouer un rôle dans le contexte subséquent; on peut donner comme exemple *Decimus Silanus consul* dans *Cic. Pis. 56*.

- 13) *Caes. Civ. 1.3.6 et 8.4: Pollicetur L. Piso censor sese iturum ad Caesarem, item L. Roscius praetor, qui de his rebus eum doceant... Eadem fere atque eisdem uerbis praetor Roscius agit cum Caesare* (« Le censeur L. Pison s'offre pour aller informer César de ce qui se passe; le préteur L. Roscius aussi... Le préteur Roscius dit la même chose, à peu près dans les mêmes termes. »)

Le nom complet suivi de l'apposition étroite peut aussi être utilisé lorsque l'auteur veut rappeler le titre officiel du personnage connu du contexte afin de mettre en valeur ses responsabilités (14).⁵ Le même ordre se rencontre pour les noms simples, par exemple *Seruius consul* dans *Caes. Civ. 3.21.1*. L'utilisation du nom simple, fréquente dans la correspondance de Cicéron (*Sulpicius consul* dans *Fam. 3.3.1*), peut s'expliquer parce qu'il s'agit d'un type de texte moins formel.

- 14) *Cic. Verr. 2.2.68: Is ab inimicis suis apud C. Sacerdotem praetorem rei capitalis cum accusatus esset, facile eo iudicio est liberatus* (« Accusé par ses ennemis d'un crime capital devant le préteur C. Sacerdos, il fut facilement libéré de cette action judiciaire. »)

⁵ *Apud praetorem* « devant le préteur » est vraisemblablement une formule juridique, cf. *ThLL*, s. v. *apud* 341.42 sq.

Les occurrences de l'ordre {*consul / praetor* > nom propre} sont relativement peu nombreuses;⁶ cet ordre apparaît pour les références à un personnage connu du contexte et est lié à la question sous-jacente « quel préteur? » (15).

- 15) Cic. *De orat.* 2.280: *Vt ille Siculus, cui praetor Scipio patronum causae dabat hospitem suum...* (« Comme ce Sicilien, auquel le préteur Scipion donnait comme avocat son hôte... »)

La même disposition est aussi utilisée pour les personnages absents du contexte précédent. Dans de tels cas, le nom propre est complexe et aurait pu rester non exprimé si l'auteur n'avait pas cru bon de le fournir. Ces appositions ont une fonction descriptive (cf. Keizer 1995 et 2005). Dans l'exemple (16), emprunté à la correspondance de Cicéron, l'expression *apud praetorem Cn. Domitium* précise le nom du préteur: il ne s'agit pas de donner une plus ample information sur ce personnage mais seulement de dire « devant le préteur qui était à ce moment Cn. Domitius ».

- 16) Cic. *Q. fr.* 2.3.6: *A. d. III Id. Febr. dixi pro Bestia de ambitu apud praetorem Cn. Domitium in foro medio maximo conuentu* (« Le 11 février, j'ai plaidé pour Bestia, accusé de brigue, devant le préteur Cn. Domitius, au milieu du forum et devant une très nombreuse assistance. »)

L'ordre {*consul / praetor* > nom propre} apparaît encore dans un autre contexte, contrastif (cf. Keizer 1995 et 2005). Le titre de *consul* en (17) contraste fortement avec l'action menée par Sulla: un *consul* est censé se consacrer à sa patrie et non pas la ruiner par une guerre civile.

- 17) Cic. *Phil.* 14.23: *Ciuile bellum consul Sulla gessit, legionibus in urbem adductis quos uoluit expulit...* (« Le consul Sylla a fait une guerre civile: après avoir amené ses légions dans la Ville, il a chassé ceux qu'il a pu... »)

Avant d'aborder l'analyse de *urbs*, *oppidum* et *flumen*, il convient de souligner que la variété de constructions relevées pour les individus découle du fait qu'une homonymie, partielle ou totale, peut se produire; de même, un personnage peut exercer plusieurs fonctions et, on le sait, les responsabilités d'une magistrature étaient partagées entre plusieurs collègues. En d'autres termes, en comparaison avec les entités inanimées telles les villes, la combinatoire des anthroponymes et des fonctions est beaucoup plus riche.

5. *Vrbs Roma* vs *oppidum Thala*

Le syntagme *urbs Roma* est cité dans beaucoup de travaux sur l'apposition pour illustrer le cas de l'apposition étroite (voir, parmi d'autres, Fugier 1983: 242 ou Bauer 2008). Cet exemple, certes, présente les mêmes propriétés syntaxiques que *oppidum Thala* mais, comme j'essaierai de le montrer, il ne

⁶ Je mettrais ce point sur le compte de l'omissibilité de l'un ou de l'autre nom; cf. *supra*, exemple (12).

peut être pris pour un cas « prototypique » du point de vue pragmatique et ce, pour deux raisons. La première est que ce syntagme est très peu attesté chez les prosateurs classiques: d'après le *LLT*, il y a cinq occurrences de *urbs Roma* par rapport à 717 occurrences de *Roma* tout court.⁷

Ce relevé conduit tout naturellement à la deuxième raison qui incite ne pas considérer *urbs Roma* comme un exemple susceptible d'éclairer l'emploi de ce type d'apposition. Elle réside dans les propriétés référentielles du nom propre. En effet, *Roma* est référentiellement autosuffisant et ne nécessite pas la présence d'un nom commun contribuant à classer le référent. Tout citoyen romain – et sans doute aussi tout habitant des provinces – savait, à l'époque républicaine, ce que c'est, *Roma*. Ce nom faisait partie du savoir partagé d'une communauté linguistique et culturelle, et bénéficiait d'une « notoriété ». Il y a, certes, une identité référentielle entre *urbs* et *Roma*, par exemple *ad urbem cogito* (Cic. Att. 7.4.3) et *cogito Romam* (Cic. Att. 2.8.2) « je compte aller à la Ville / à Rome », mais, dans le même contexte, Cicéron n'utiliserait pas *ad urbem Romam cogito*, tout comme un locuteur français ne dirait pas *je vais à la ville de Paris*. En effet, le syntagme *urbs Roma* fonctionne comme une appellation officielle de la ville, appellation qui convient tout particulièrement à des contextes formels ou solennels, comme dans un discours devant le Sénat (18).

18) Sall. Cat. 31.4: *Catilina... postulare a patribus coepit, ... ne existumarent sibi, patricio homini... perdita re publica opus esse, quom eam seruaret M. Tullius, inquilinus ciuis urbis Romae* (« Catilina... conjura les sénateurs... de ne pas croire que lui, un patricien,... n'eût intérêt à perdre la République que prétendait sauver un Marcus Tullius, citoyen d'occasion de la ville de Rome. »)

Le phénomène de l'apposition étroite est alors lié à la question de l'identifiabilité ou accessibilité du référent. Le locuteur/auteur a le choix entre le nom propre (*Roma*), le nom commun (*urbs*) ou la combinaison des deux. Chez Cicéron, d'après le corpus *LLT*, les noms de villes comme *Athenae*, *Alexandria*, *Sparta* ou *Carthago* ne sont pas utilisés en apposition étroite; celui de *Syracusae* apparaît à trois reprises dans le syntagme *urbs Syracusae*. Toutes ces villes appartiennent au savoir partagé et un auteur classique n'aura pas recours à l'apposition étroite pour spécifier le référent de ces noms propres. Un exemple illustre *a contrario* cette tendance: *urbem Syracusas* en (19), où Verrès – fait scandaleux – passait son temps, entre en contraste implicite avec *hiberna (castra)*.

19) Cic. Verr. 2.5.26: *ad magnitudinem frigorum... hoc sibi remedium compararat. Urbem Syracusas elegerat...* (« contre la rigueur de froid... voici le remède qu'il s'était inventé. Il avait élu domicile à Syracuse... »)

⁷ Pour son emploi chez Tite-Live, voir O. Spevak (à paraître, chapitre 4).

6. Les appositions comportant les mots *urbs* et *oppidum*

Chez les prosateurs classiques, les appositions étroites constituées de *urbs* sont rares dans l'ensemble (10 occ.); ce fait peut s'expliquer par les sujets mêmes de leurs récits. On relève davantage d'exemples avec *oppidum*, dans des passages narratifs qui se déroulent hors de l'Italie. Le tableau 3 présente les données chiffrées. X représente le nom propre.

Tableau 2: Apposition étroite comportant le mot *oppidum* (LLT)

| Apposition étroite | Salluste | César | Cicéron | Total |
|--------------------|----------|-------|---------|-------|
| <i>oppidum</i> X | 10 | 16 | 15 | 41 |
| X <i>oppidum</i> | 2 | 2 | 1 | 5 |
| Total | 12 | 18 | 16 | 46 |

Les appositions étroites comportant *oppidum* sont attestées à 41 reprises dans l'ordre {*oppidum* > nom propre}; à cinq reprises seulement, l'apposition étroite apparaît dans l'ordre inverse.

L'ordre le plus fréquemment attesté convient à plusieurs contextes. D'abord, il est choisi lorsque l'auteur mentionne une localité pour la première fois et, en particulier, pour l'introduire dans le discours en tant que nouveau cadre du récit. Le nom propre spécifie alors le nom commun (18 occ.).

- 20) Caes. *Gall.* 2.12.1-2: *Et magno itinere ad oppidum Nouiodunum contendit. Id ex itinere oppugnare conatus...* (« Après une longue marche, arriva devant la ville de Noviodunum. Il essaya de l'emporter d'assaut... »)

Le nom de la ville des Éduens *Nouiodunum* (Nogent) n'appartient certainement pas au savoir partagé. L'apposition étroite, assurant la fonction introductive, ne peut être réduite: le nom propre seul appellerait à une plus ample spécification et l'expression *in oppido* serait insuffisante car elle resterait indéterminée (« quelle cité? »). Ce type d'apposition est concurrencé par d'autres structures syntaxiques, par exemple par l'apposition libre ou par la proposition relative appositive de détermination.

Cet exemple montre que l'auteur cherche à construire le référent d'une entité difficilement identifiable. Une fois l'entité établie dans le récit, les références ultérieures peuvent être faites à l'aide de *oppidum* (avec une lecture définie), du nom propre seul ou, éventuellement, de l'apposition étroite dans l'ordre *oppidum* + nom, qui rappelle la classe où appartient le référent.⁸

- 21) Caes. *Gall.* 7.34.1–36.1-2: *Sex ipse in Aruernos ad oppidum Gergouiam secundum flumen Elauer duxit ... Gergouiam peruenit ... castris prope oppidum positus ...* (« Lui-même, avec six légions, se dirigea vers Gergovie, chez les Arvernes, en suivant le cours de l'Allier ... Il arriva à Gergovie ... ayant établi son camp à proximité de la ville... »)

⁸ Cependant, j'ai noté trois occurrences où cet ordre n'est pas choisi pour une entité indépendante du contexte précédent. Pour plus de détail, voir O. Spevak (à paraître, chap. 4, 3.5.2). Cf. *infra*, exemple 26.

À propos des exemples cités ci-dessus, il convient de préciser que l'ordre {*oppidum* > nom propre} ne revêt pas la différence que j'ai envisagée pour *Sp. Albinus consul* et *consul Albinus*.⁹ Dans le cas de toponymes, le nom propre spécifie le nom commun; le type descriptif serait envisageable dans un cas d'homonymie, par exemple, *Bidis oppidum* – *Bidis fluius*. Mon corpus n'a pas offert d'exemple de ce type.

Les exemples introduits dans cette section, consacrée aux noms de villes, ont montré deux cas extrêmes: d'un côté, les villes jouissant d'une notoriété générale (*Roma, Syracusae...*), de l'autre côté, les villes de la Gaule, de la Grèce ou de l'Afrique, supposées être entièrement inconnues (*Thala, Gergovia, Bidis...*). Dans ce dernier cas, le nom commun ne saurait être utilisé seul sans une spécification et le nom propre seul ne serait pas référentiellement autosuffisant. Le choix de l'apposition étroite – ou d'une autre expression linguistique – qui réunit le nom commun et le nom propre s'impose. En même temps, cette démarche présuppose un jugement sur la notoriété, fait par l'auteur vis-à-vis de son public. Pour nous, il n'est pas toujours simple de voir clairement le degré de notoriété de telle ou telle localité. Quoi qu'il en soit, il semble, par exemple, que dans la *Guerre civile* de César, les villes comme *Ilerda, Corfinium, Oricum, Apollonia* ou *Dyrrachium* sont censées être connues car, lors de leurs premières mentions, elles apparaissent seules sans appui d'un nom commun. En outre, il convient de souligner que la tendance concernant le choix de l'apposition étroite ou du nom propre seul, que je viens de décrire, s'inscrit dans les besoins du récit. Les localités auxquelles les auteurs se réfèrent à l'aide de l'apposition étroite constituent, le plus souvent, le cadre spatial pour la suite du récit – nous avons vu le cas de *Gergovia* (21) dans la *Guerre des Gaules*. En revanche, dans la *Guerre civile*, dans un discours pour exhorter les soldats avant la bataille décisive, César dira:

22) Caes. Civ. 3.73.5: *ut detrimentum in bonum uerteret, uti ad Gergouiam accidisset*
 (« le bien sortirait du mal, comme cela est arrivé à Gergovie »)

Dans ce passage, *Gergouia* est censée être connue: il s'agit du rappel d'une bataille mémorable à laquelle beaucoup de soldats présents ont participé, et non pas du début d'une description concernant cette ville; peu importe ici sa situation géographique et l'indication de son statut.

⁹ Mais cf. F. Heberlein (1996 : 355). Pour lui, l'ordre *urbs Satricum* « construit » le référent (*referenz bildend*) tandis que *Satricum urbs* « éclaire » le référent. J'interpréteraient différemment l'exemple de Tite-Live, sur lequel est fondée sa démonstration. J'estime que dans : *eo erupit, ut Satricum urbem, quae receptaculum primum eis adversae pugnae fuerat, igni concremarent* (Liv. 6.33.5) « ils s'emportèrent jusqu'à détruire complètement par le feu la ville de Satricum, où ils avaient trouvé leur premier refuge après leurs défaites », l'expression *Satricum urbs* (la cité de *Satricum* est connue du contexte précédent) est entraînée par le fait que *Satricum urbs* est un constituant pragmatiquement saillant. Cependant, on ne peut exclure la segmentation suivante : *Satricum, urbem quae receptaculum...*

L'apposition étroite peut être disjointe (*pace* Fugier 1973: 99), ne serait-ce que rarement: le corpus *LLT* offre deux exemples d'une telle disjonction pour *oppidum* + nom dans la prose latine classique.

23) Cic. *Verr.* 2.1.63: *Oppidum est in Hellesponto Lampsacum iudices, in primis Asiae prouvinciae clarum et nobile* (« Sur les bords de l'Hellespont s'élève la ville de Lampsaque, une des plus renommées et des plus célèbres de l'Asie. »)

Cet exemple pourrait donner lieu à plusieurs interprétations: on pourrait attribuer une lecture indéfinie à *oppidum* « dans l'Hellespont, il y a une ville, Lampsaque » ou le considérer comme formant un syntagme avec *Lampsacum* (« la ville de Lampsaque »). Pour trancher, il convient de considérer le contexte dans lequel cette phrase apparaît. En effet, c'est ainsi que Cicéron, dans la première *Verrine*, « ouvre le dossier » de la ville de Lampsaque. Pour cette raison, je rejeterai l'interprétation éventuelle de *oppidum* indéfini ; Cicéron ne veut certainement pas nous informer de l'existence d'une ville dans l'Hellespont. Au contraire, il cherche à introduire *oppidum Lampsacum* dans son discours et, en même temps, à le localiser (*in Hellesponto*). La séparation de ces deux composants d'un syntagme se justifie par la saillance pragmatique ; ce constituant apporte l'information essentielle.

7. Les appositions comportant le mot *flumen* / *fluuius*

Les observations faites à propos de *oppidum* se confirment pour *flumen*. Comme le montre le tableau 3, elles sont particulièrement fréquentes chez César, ce qui s'explique par le genre narratif et par le caractère peu connu des lieux où ses récits se déroulent.

Tableau 3: Apposition étroite comportant le mot *flumen* / *fluuius* (*LLT*)

| Apposition étroite | Salluste | César | Cicéron | Total |
|--------------------|----------|-------|---------|-------|
| <i>flumen</i> X | 4 | 43 | 9 | 56 |
| X <i>flumen</i> | 0 | 5 | 4 | 9 |
| Total | 4 | 48 | 13 | 65 |

L'ordre {*flumen* > nom propre} est majoritaire (54 occ.), les deux termes sont rarement séparés (2 occ.). L'ordre inverse n'a que 9 occurrences. Les fleuves qui apparaissent dans les appositions sont, dans la majorité des cas, ceux qui ne bénéficient pas de la notoriété générale, à la différence de *Tiberis*, par exemple, auquel le mot *flumen* n'est pas apposé. *Rhenus* représente un cas particulier: il se passe souvent du mot générique (55 occ. *vs* 8 occ. de *flumen Rhenus*), ce qui signale qu'il est supposé connu.

L'ordre {*flumen* > nom propre} est choisi lors de la première mention du fleuve, en particulier lorsqu'il s'agit d'introduire un nouveau cadre du récit (24). Cet ordre apparaît aussi lors des références ultérieures à un fleuve déjà établi dans le discours ; de telles appositions fonctionnent comme des rappels et sont réductibles à l'un ou l'autre terme. Les appositions étroites rele-

vant de cet ordre concernent majoritairement des constituants pragmatiquement saillants.

- 24) Caes. Gall. 2.5.4: *Flumen Axonam, quod est in extremis Remorum finibus, exercitum traducere maturavit atque ibi castra posuit* (« Il se hâta de faire passer à son armée le fleuve Aisne qui coule à la limite du territoire rémois, et établit là son camp. »)

Les références à une entité déjà établie dans le récit peuvent se faire à l'aide de moyens linguistiques variés, à savoir des formes d'anaphore plus ou moins fortes: pronom (*id*), nom générique, accompagné de l'anaphorique (*id flumen*) ou non (*flumen*), nom propre (*Arar*) ou apposition étroite (*flumen Arar*). Ces moyens sont réunis dans le passage bien connu où César parle du *flumen Arar* et l'introduit dans le discours à l'aide d'une phrase existentielle (Gall. 1.12.1-13.1).

Le tableau 3 a montré que l'ordre {nom propre > *flumen*} est minoritaire (9 occ.). En (25), *Garunna flumen* apparaît dans un contexte pragmatiquement pertinent,¹⁰ à savoir contrastif: un contraste y est établi entre les fleuves qui séparent les Gaulois: *Garunna* d'un côté, *Matrona* et *Sequana* de l'autre. Les autres occurrences de *Garunna flumen* dans la *Guerre des Gaules* sont aussi contrastives (Gall. 1.1.5 et 7).

- 25) Caes. Gall. 1.1.2: *Gallos ab Aquitanis Garunna flumen, a Belgis Matrona et Sequana diuidit* (« Les Gaulois sont séparés des Aquitains par le fleuve Garonne, des Belges par la Marne et par la Seine. »)

L'idée du contraste entre deux ou plusieurs entités entraîne, en effet, l'« inversion » de l'ordre ou, plus précisément, un arrangement spécial du syntagme, comme cela se passe pour les autres constituants qui sont pragmatiquement pertinents. Par exemple en (26), nous avons un constituant saillant, *Sabim flumen*, focus de sa proposition.

- 26) Caes. Gall. 2.16.1-2: (*Caesar*) *inueniebat ex captiuis Sabim flumen a castris suis non amplius milibus passuum X abesse ; trans id flumen omnes Neruios consedisse* (« (César) apprit par des prisonniers qu'il n'était plus qu'à dix milles de la rivière Sambre ; tous les Nerviens s'étaient postés au-delà de cette rivière. »)

8. Conclusion

Dans la prose latine classique, l'apposition étroite réunit le plus souvent un nom propre et un nom commun ; en principe, l'un ou l'autre peut constituer le centre du syntagme. L'examen des appositions constituées de *consul* et de *praetor* a montré que l'ordre {nom propre > nom commun} sert à spécifier

¹⁰ Cet exemple, tiré du début de la *Guerre des Gaules*, est bien évidemment cité dans les grammaires, par exemple dans Kühner-Stegmann (1914 II: 604). Il ne peut être pris pour un ordre de base – sur ce point, cf. O. Hackstein (2003: 138) qui évoque *Hypanis fluius* (Plin. Nat. 11.120) comme exemple d'un archaïsme, un « *residuary case* » de l'ordre de base {nom propre > nom commun} en latin.

la fonction d'un individu ; l'ordre {nom commun > nom propre} précise l'identité du personnage assumant telle ou telle fonction. En revanche, les appositions concernant les villes et les fleuves se présentent dans l'ordre {nom commun > nom propre} ; le nom commun permet l'identification du référent et, en même temps, il indique dans quelle classe il appartient.

En fonction du rôle qu'elles jouent dans un discours, les appositions étroites sont irréductibles – celles qui ont une fonction introductive et servent à établir une nouvelle entité dans le récit – ou réductibles à l'un ou à l'autre terme ; cela est envisageable surtout là où l'apposition a une valeur purement anaphorique.

Pour une description de l'apposition étroite, il s'avère nécessaire de considérer l'identifiabilité du référent. Les noms propres renvoient à des entités uniques, certes, mais l'unicité du référent ne signifie pas nécessairement que le référent est identifiable. Les appositions, avec d'autres constructions telles que les relatives ou les phrases attributives, représentent les moyens linguistiques par excellence pour l'assurer.

Bibliographie

- ADAMS, JAMES N. 1978. 'Conventions of naming in Cicero'. *The Classical Quarterly* 28, 145-166.
- BAUER, BRIGITTE. 2008. 'Nominal apposition in Vulgar and Late Latin. A the cross-roads of major language changes?'. In: R. Wright (éd.), *Latin vulgaire latin tardif VIII*. Hildesheim, 42-50.
- FUGIER, HUGUETTE. 1973. 'L'apposition en latin. Pour une étude des relations à l'intérieur du syntagme nominal'. *La linguistique* 9, 1, 97-113.
- FUGIER, HUGUETTE. 1983. 'Le syntagme nominal en latin classique'. In: W. Haase (éd.), *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt* 2, 29, 1, Berlin/New York, 212-269.
- GREVISSE, MAURICE. 1993¹³. *Le Bon usage: grammaire française*. Paris / Louvain-la-Neuve.
- HACKSTEIN, OLAV. 2003. 'Apposition and word-order typology in Indo-European'. In: B. Bauer & G.-J. Pinault (éds.), *Language in Time and Space*, Berlin/New York, 131-152.
- HAUGEN, EINAR. 1953. 'On resolving the close apposition'. *American Speech* 28, 3, 165-170.
- HEBERLEIN, FRIEDRICH. 1996. 'Über 'enge' Appositionen'. In: H. Rosén (éd.), *Aspects of Latin*. Innsbruck, 343-359.
- KEIZER, EVELIEN. 1995. 'The discourse function of close appositions'. *Neophilologus* 89, 447-467.
- KEIZER, EVELIEN. 2005. 'Close appositions'. In: C. de Groot & K. Hengeveld, *Morphosyntactic Expression in Functional Grammar*. Berlin/New York, 381-417.
- KEIZER, EVELIEN. 2007. *The English Noun Phrase: The Nature of Linguistic Categorization*, Cambridge.
- KÜHNER, RAPHAEL & CARL STEGMANN. 1914. *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, II. Satzlehre, 1-2. Hannover.
- LAVENCY, MARIUS. 1997². *VSVS. Grammaire latine*. Louvain-la-Neuve. *Library of Latin texts (= LLT)*, base de données en ligne, Brepols, Brepols.
- LONGREE, DOMINIQUE. 1990. 'À propos du concept d'« apposition »: les constructions *rex Ancus et urbs Roma*'. *Information grammaticale* 45, 8-13.
- PINKSTER, HARM. 1995. *Sintaxis y semántica del latín*. Madrid.
- QUIRK, RANDOLPH *et al.* 1985. *A Comprehensive Grammar of the English Language*. London/New York.
- SPEVAK, OLGA. à paraître. *The Latin Noun Phrase*.

